que la guerre pourra être longue et mêlée des vicissitudes que donne le succès d'un côté, la défaite de l'autre, sans assigner la victoire à l'un des partis.

En outre, et je vous prie de remarquer ce point, il y a une arme terrible en pareille occurrence : c'est l'argent. Surtout en Espagne, où il est et a toujours été la pierre de touche des questions espagnoles. Or, si le roi Charles VII peut tenir la campagne plusieurs mois encore, ce qui n'est pas impossible, dans un pays si favorable à la guerre de guérillas, où il compte tant de partisans, jusque dans le cœur des familles, la question financière, déjà si discutée à Madrid, pourrait bien être une des mille causes qui hâteront la chute d'Amédée.

Au reste, je vous l'ai toujours dit, et je le répète maintenant encore avec plus d'assurance que jamais, la chûte de la dynastie italienne n'*est mise ici en doute par personne*. Seulement, qui lui succédera ? Remarquez que le trouble s'est mis, à Madrid, dans le conseil des ministres, à tel point qu'il est grandement question de la démission de M. Sagasta. Je crois cette nouvelle peu connue jusqu'à présent, et je vous l'envoie sous ma garantie personnelle, en l'*affirmant vraie*. Ne serait-ce pas là le commencement de la fin?

Tout présage, en effet, la fin de la domination d'un roi dont, suivant l'expression d'un rédacteur du *Journal de Paris*, « l'élection fut une fraude et le règne une injure. » *(Paris-Journal)*

Voici, d'après le *Figaro*, le compte-rendu de l'incident qui a eu lieu dans la séance d'hier à l'Assemblée à propos de l'enquête faite par la commission des marchés et des rapports que doit présenter encore M. d'Audiffret-Pasquier :

A deux heures un quart, la séance est ouverte et le procès-verbal est adopté.

M. MONNET dépose un rapport de la commission des marchés, relatif aux dépenses faites dans le département de la Haute-Garonne, sous le gouvernement de la défense nationale, pour l'habillement des mobiles et des mobilisés. (Ah ! ah ! — Enfin !)

Un autre membre dépose un rapport sur les dépenses militaires faites à la même époque dans le département du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président de la commission des marchés. (Mouvement de curiosité.)

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. — L'Assemblée voudra bien remarquer que les rapports qui viennent d'être déposés font partie de la série qui concerne les actes émanant du gouvernement de la défense nationale. (Rumeur.)

Déjà plusieurs rapports de cette série ont été déposés, et notamment par nos honorables collaborateurs et collègues MM. Saint-Victor, Toupet-Desvignes, Martel, etc. Il y en aura d'autres encore, s'occupant de nos différentes provinces et intéressant le gouvernement du 4 septembre.

L'Assemblée approuvera sans doute que nous ne provoquions pas de discussion sur ces rapports partiels et que nous réservions son attention pour une discussion d'ensemble. (Approbation.)

Nous avons déjà fait les grands rapports sur les marchés d'Amérique et sur les marchés d'Angleterre. A l'avenir, notre travail ne visera plus que les marchés des départements; et, je le répète, il y aura plusieurs rapports partiels, parmi lesquels quatre importants, c'est-à-dire ceux qui ont rapport aux marchés de Lille sous M. Testelin (Ah ! ah !); aux marchés de Marseille sous M. Gent (nouvelle rumeur) ; aux marchés de Lyon sous M. Challemel-Lacour, et aux marchés de Tours et Bordeaux par M. Gambetta. (Bruit prolongé).

Si je n'ai pas parlé jusqu'ici de ces rapports, la Chambre a compris certainement que c'est par la raison qu'il fallait se restreindre (murmures), le champ d'une discussion spéciale étant assez naturellement limité (Bruit).

Une voix. — Vous auriez pu, au moins, y faire allusion.

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER. — La commission des marchés poursuit son œuvre; elle ne perdra pas une heure, afin de la compléter le plus tôt possible et de vous mettre en situation d'ouvrir une discussion d'ensemble. Vous êtes bien convaincus qu'elle agit en dehors de tout esprit de parti, et qu'elle viendra vous apporter des éléments de discussion recueillis avec la plus entière impartialité. (Quelques bravos au centre. Silence à gauche.)

M. GAMBETTA. — Je prends la liberté de venir demander que la discussion ait lieu le plus tôt possible. (Rumeurs.) Il est nécessaire que cette discussion préparée par la commission des marchés, avec un soin qui doit rendre d'autres commissions jalouses — car elle a au moins recueilli et publié les témoignages contradictoires — ne soit pas indéfiniment ajournée.

Une voix. — Soyez tranquille !

M. GAMBETTA. — Je tiens à dire que nous ne voulons pas d'équivoque au sujet de dépenses qui ont eu uniquement pour but l'intérêt général du pays. (Longue et bruyante interruption.)

Les renseignements ne vous manqueront pas et vous pourrez juger en pleine connaissance de cause. Tous ici, à quelque parti que nous appartenions, nous devons désirer que la lumière se fasse (Oui ! oui !) et s'il y a eu des concussions, des vols, des crimes, nous devons désirer que les coupables, quelque haut qu'ils soient placés, soient frappés des répressions nécessaires.

Une voix à droite. — C'est ce que nous voulons ?

Autre voix. — Et c'est que nous ferons.

M. Gambetta qui a cherché à échauffer sa péroraison par trois vigoureux coups de poing assénés sur la tribune et par de grands éclats de voix, regagne sa place au milieu d'un silence qui n'est troublé que par quelques approbations parties de l'extrême gauche, où siégent MM. Gent, Testelin et Challemel-Lacour.

Informations-Nouvelles

Plusieurs journaux du matin rapportent que le maréchal Bazaine est allé hier pour se constituer prisonnier ; mais il paraît que le local qui lui est destiné n'était pas encore prêt, et que le maréchal s'est vu obligé de rentrer à Paris. Voici comment le *Figaro* raconte ce curieux incident :

« Le maréchal Bazaine est parti hier matin à sept heures pour Versailles, afin de se constituer prisonnier. Il est monté dans sa propre voiture — un coupé à deux chevaux — accompagné de ses deux aides de camp, MM. les lieutenants colonels d'état-major Villette et Magnan.

» En même temps, Louis, son valet de chambre, partait par la gare de l'Ouest avec les bagages du maréchal.

» A neuf heures, M. Bazaine et ses aides de camp arrivaient à la porte de la maison désignée pour servir de prison au prévenu et située, 32, avenue de Picardie.

» La première personne que le maréchal rencontra en descendant fut, non pas de lieutenant-colonel Gaillard, comme il devait s'y attendre, mais un badigeonneur, un pinceau à la main.

» Le maréchal et ses aides de camp pénétrèrent néanmoins dans le jardin. Ils se heurtèrent à une demi douzaine de maçons, qui se dirigeaient vers la maison, des sacs de plâtre sur l'épaule et des truelles à la main.

» A la porte de la maison, deux officiers de ligne fumaient mélancoliquement en regardant d'autres maçons qui réparaient le perron.

» M. Magnan leur demanda où était le lieutenant-colonel Gaillard.

» Ils répondirent qu'il était sorti.

» Les deux aides de camp du maréchal visitèrent alors la maison de haut en bas et constatèrent qu'elle était pour le moment absolument inhabitable. L'appartement du maréchal, notamment, était dans un état de désordre complet.

» Le maréchal et MM. Magnan et Villette décidèrent alors de se rendre au ministère de la guerre pour demander des instructions à M. de Cissey.

» Le maréchal resta dans la voiture avec M. Villette, et M. Magnan monta seul.

» Le ministre de la guerre, qui travaillait en ce moment avec le général Hartung, parut très contrarié et répondit que ce que le maréchal avait de mieux à faire en pareille circonstance, c'était de retourner à Paris.

» C'est ce que fut fait.

» Le maréchal et M. Villette repartirent dans la voiture, tandis que M. Magnan se rendait à la gare pour faire revenir les bagages à Paris.

» A onze heures et demie, M. Bazaine rentrait dans son hôtel de l'avenue d'Iéna.

» M. de Cissey a envoyé immédiatement au lieutenant-colonel Gaillard l'ordre d'activer les travaux de telle sorte que tout soit terminé lundi. »

Il est bien entendu que nous ne reproduisons ce récit que sous toutes réserves, un récit du même genre, qui a paru avant-hier dans un journal du matin, ayant été purement et simplement inventé.

La Banque nationale de Belgique a élevé son escompte de 4 à 5 0/0.

S'il faut en croire le *Journal de Paris*, le bruit courait hier, à Versailles, que le préfet d'un de nos départements du Midi aurait été frappé d'aliénation mentale.

Le *Droit* annonce que le général de brigade de Rivière est chargé de procéder, en qualité de rapporteur, à l'instruction de l'affaire Bazaine; que le commissaire du gouvernement serait le général Pourcet, et que les fonctions de greffier seront remplies par M. Allo.

On lit dans l'*Observer* :

« Aucune proposition décisive n'avait été encore faite hier soir, par l'Amérique, en vue de résoudre les objections de l'Angleterre contre la continuation de l'arbitrage. On paraît cependant croire fermement, dans les cercles bien informés que, si une occasion convenable est offerte, le gouvernement et le Sénat américains pourraient consentir à une modification du traité de nature à satisfaire l'Angleterre. L'action du gouvernement demain dépendra des communications qui sont attendues à chaque instant. »

L'*Observer* ajoute : « Une déclaration nette du Parlement au gouvernement, que le retrait formel des demandes de dommages-intérêts serait seul considéré comme suffisant par l'Angleterre, augmenterait la difficulté pour le gouvernement américain de faire les concessions désirées. La nation ne désire pas fermer la porte aux négociations. »

On mande de Berne, 12 mai, midi :

« Le scrutin est ouvert aujourd'hui dans toute la Suisse pour l'acceptation ou le rejet du projet de Constitution. — Le résultat définitif sera connu demain soir. — L'acceptation est probable. »

Voici les états de service du maréchal Bazaine :

Engagé au 37e de ligne, le 28 mars 1831.
Caporal le 8 juillet 1831.
Sergent-fourrier le 13 janvier 1832.
Sergent-major le 4 novembre 1832.
Sous-lieutenant le 2 novembre 1833.
Lieutenant le 22 juillet 1835.
Capitaine le 15 décembre 1837.
Chef de bataillon le 10 mars 1844.
Lieutenant-colonel le 11 avril 1848.
Colonel le 4 juin 1850.
Général de brigade le 14 août 1864.
Général de division le 15 septembre 1865.
Maréchal de France le 5 septembre 1866.

Voici maintenant les dates de ses diverses promotions dans la Légion d'honneur :

Chevalier le 22 septembre 1835.
Officier le 9 novembre 1845.
Commandeur le 16 août 1856.
Grand-officier sur le champ de bataille de Melegnano.

La *Patrie* rapporte les faits suivants qui nous paraissent d'un fantastique impossible :

Au mois de janvier dernier, deux ou trois cents habitants de Saissac (Aude) envahirent le domaine de Villelongue; ils s'en partagèrent environ 600 hectares, qu'ils semirent à cultiver.

« Le propriétaire eut l'audace de se plaindre, et l'autorité judiciaire fit une commination qui n'eut aucun résultat; l'autorité militaire ne fut pas plus heureuse. Un escadron de cavalerie parut dans le voisinage du territoire envahi, mais ne poussa pas plus loin cette manifestation toute pacifique.

« Le juge de paix, cependant, à la requête du propriétaire, condamna un certain nombre de ces républicains pratiques à la restitution et à des dommages-intérêts. Le procureur de la République obtint, de son côté, des condamnations en simple police. Mais ni les unes ni les autres de ces condamnations n'ont pu être exécutées. Les huissiers qui se hasardent dans ce petit Eldorado pour signifier les jugements sont reçus par des menaces de mort.

« Cet état de choses règne depuis quatre mois. Le domaine, sur une étendue de 60 hectares, est cultivé et exploité sans encombre par les envahisseurs. Quant au propriétaire, il ne peut même plus résider sans danger dans la partie qu'on a bien voulu lui laisser.

« Si c'est ainsi que le régime actuel assure l'ordre, la liberté, le respect des personnes et des propriétés, qu'il ne s'étonne pas de rencontrer encore certaines résistances. »

Des explications officielles nous semblent indispensables.

Les marchés de la République

Nous empruntons à l'*Ordre* ce simple récit, qui se passe de commentaires :

En vertu d'un décret du gouvernement de la défense nationale ordonnant la levée en masse, M. Gent, alors préfet de Marseille, se met en mesure de faire fabriquer les effets d'équipement nécessaires à une troupe en campagne. Il nomme une commission pour examiner et recevoir ces effets, *un intendant particulier* pour les emmagasiner. La commission est présidée par M. Rouvier, actuellement député; l'intendant est un nommé Villaret.

On se met à l'œuvre, et du matin au soir on fabrique et on confectionne.

C'est en novembre 1870 que commence ce travail patriotique, dont on va bientôt voir le résultat.

Un mois après, arrive de Bordeaux un intendant chargé par le ministère de la guerre d'administrer à titre auxiliaire les armées en voie de formation dans les Bouches-du-Rhône. Cet intendant est M. Lagrange de Langle; il examine les confections de M. Gent, reconnaît leur mauvaise qualité et déclare ne pouvoir accepter les effets militaires *qu'en nombre* et nullement *en valeur*. Pour empêcher la trace des fraudes de disparaître, avant de permettre la livraison aux mobilisés des vareuses, képis, pantalons, etc., il a soin de prendre un exemplaire de chaque type, et sur chaque exemplaire il apposa sa signature et le cachet administratif.

Ces précautions éveillent l'attention du Conseil municipal de Marseille, qui nomme une commission chargée d'examiner les magasins.

Lorsque cette commission se présente, M. M. Villaret, l'intendant particulier de M. Gent, refuse de la recevoir.

Impuissante à vaincre l'obstination de M. Villaret, elle prend le parti de s'adresser à ceux des mobilisés qui étaient déjà pourvus de vêtements, et voici les renseignements qu'elle recueille; il sont consignés dans le rapport qu'elle adresse à ce sujet au Conseil municipal :

MAIRIE DE MARSEILLE

Séance du 20 janvier 1871

Rapport de M. Castelle

Par votre délibération du 27 décembre dernier, vous avez nommé MM. Raymond, Deroux, Pé, Sidore et le soussigné, pour adresser un rapport sur les griefs portés par un très grand nombre de gardes nationaux mobilisés, relativement à leur solde et à leur équipement.

Réunis le 3 courant, à l'hôtel-de-ville, nous avons décidé de nous rendre à la caserne Saint-Charles et de procéder à la mission qui nous est confiée. En entrant nous y avons trouvé réunis un grand nombre de gardes nationaux mobilisés avec leurs officiers, et avons procédé à notre enquête ainsi que suit :

1. Solde.

En ce qui concerne ce grief, il nous a été très difficile de constater le bien fondé des mobilisés. Quant aux fournitures, l'opération a été plus facile.

2. Examen des vareuses et draveries.

Un type avait été fourni pour vareuses, képis et pantalons. Presque rien n'en est rentré conforme, puisque sur cinq cents vareuses soumises à notre examen, nous avons trouvé diverses qualités de molletons, la plupart inférieures au type dont la qualité première laissait déjà tant à désirer. La confection de presque tous les vêtements est si mauvaise qu'ils ne peuvent quelquefois pas résister à l'essayage.

3. Les couvertures, en les secouant, tombent en poussière et seront de véritables éponges en temps de pluie.

4. Les képis sont en carton recouvert d'une étoffe [illegible] ils ne présentent aucune résistance, et par suite ne peuvent garantir ni du froid ni de la pluie.

5. Chaussures, ceinturons et cartouchières.

Relativement à la chaussure, nous avons pu constater environ 200 paires de chaussures livrées à peine depuis quinze jours; elles sont complètement usées, et sont au magasin de réparation; celles qui étaient aux pieds des gardes nationaux sont à peu près hors d'usage. Le capitaine Durand, qui commandait dix sections, nous a indiqué que les hommes étaient chaussés depuis moins de quinze jours et que pour entrer en campagne il allait réclamer de nouvelles chaussures. A cet égard, nous [illegible] cette chaussure à l'état neuf est tout à fait impropre pour un soldat entrant en campagne; qu'elle ne peut pas supporter la moindre et plus légère humidité, tant la marchandise est défectueuse et mal conditionnée; s'il fallait apprécier cette marchandise, nous estimons qu'elle serait surpayée de trois francs la paire.

6. Ceinturons et cartouchières.

Une partie des ceinturons est fabriquée avec de la peau de vache coupée dans les plus mauvais côtés de la pièce, éclatant sous la moindre pression. Il en est de même des courroies de sacs, exécutées avec la même marchandise. Les cartouchières sont fabriquées avec de la basane noircie, les unes avec de la peau creuse prise également dans les plus mauvais côtés, les autres sont exécutées en quatre ou cinq morceaux ajoutés à la machine. Vous voyez, messieurs, par ce rapide aperçu, que nos gardes nationaux mobilisés vont entreprendre une rude campagne d'hiver avec des objets qui ne pourraient, en aucune saison, durer quinze jours. Il est très certain qu'avec la saison rigoureuse que nous traversons, ces divers objets d'équipement auront disparu avant qu'ils quittent le camp, et qu'il va arriver à nos concitoyens ce qui est arrivé aux mobilisés de Lyon, qui se sont trouvés nu-pieds et leurs vêtements en lambeaux, après deux jours de marche.

Et, l'état de cette situation, il n'est pas étonnant, comme l'indiquent les Anglais, de voir l'infériorité de nos troupes dans les marches; leurs journaux prétendent qu'une partie de nos revers et de nos échecs, proviennent de la défectuosité de notre chaussure et de notre équipement.

Il est fâcheux que l'autorité n'ait pu mettre un frein à la cupidité de la plupart de ces fournisseurs, et n'est-il pas regrettable de les voir sous le régime républicain perpétuer le scandale des anciennes administrations. Ne pourrait-on pas trouver un remède contre ces fournisseurs qui, sans sentiment patriotique, n'ont d'autre mobile qu'un lucre immodéré ?

En dépit de ce rapport, les fournisseurs de M. Gent persistent ; ils versent en magasin un nombre considérable de souliers, adjugés à 8 fr. 50 c. la paire, et dont la semelle était moitié feutre, moitié cuir.

Cependant nous étions en janvier, et il était clair pour tout le monde que la guerre touchait à sa fin. M. Gent avait encore par devers lui un stock de *cent quatorze mille quatre cent cinquante-huit chaussures identiques;* il les voulait écouler ; à cet effet, il somme l'intendant divisionnaire d'avoir à les accepter au nom de l'Etat, et de les expédier à l'armée de Bourbaki.

M. Vigo-Roussillon, intendant divisionnaire, refuse ; M. Gent insiste et exhibe ses pleins pouvoirs.

M. Vigo-Roussillon en réfère à Bordeaux ; *par dépêche télégraphique du 8 janvier 1871*, il reçoit du ministère de la guerre l'ordre d'accepter les souliers de M. Gent, en ayant

---

— Mais qu'aviez-vous donc fait à cet homme ?

— Je l'avais chassé de mes ateliers parce qu'il me volait. — Eh bien ! Madeleine, reprit André, que faut-il faire ? soyez mon conseil, ordonnez, et vous serez obéie.

Madeleine réfléchissait.

— Nous ne nous séparerons pas, dit-elle bientôt, nous ne le devons pas, nous ne le pouvons pas; d'ailleurs ce serait donner raison à la calomnie.

— Je le pensais, répliqua André, mais je n'osais vous le proposer.

— Cette calomnie tombera d'elle-même, j'en suis sûre; surtout, si comme tout me le fait supposer, un changement survient dans votre position...

— Que voulez-vous dire ? reprit Morin d'un air surpris.

— D'un moment à l'autre ne pouvez-vous pas vous marier, mon ami ? alors...

— Me marier ! s'écria André, et avec qui ?

— Mais avec mademoiselle Caroline Joubert que vous aimez, et qui vous aime.

La stupeur ôta pour un moment l'usage de la parole à André.

— J'aime mademoiselle Joubert, reprit-il bientôt et qui vous l'a dit ?

— A quoi bon vous en défendre ? Croyez-vous que je n'ai pas interprété vos tristesses ? mademoiselle Joubert du reste est jeune, riche, jolie; son père qui est venu ici ce matin, vous agrée pour gendre, vous l'épouserez, et à moins qu'elle ne s'y oppose, je pourrai continuer de demeurer avec mon enfant auprès de vous.

— Et que m'importe qu'elle m'aime, interrompit André; que m'importe qu'elle soit jolie, riche, jeune et que son père me la donne pour femme ? moi, je ne l'aime pas.

— Vous ne l'aimez pas ? reprit Madeleine dont les regards semblaient fouiller jusqu'au fond du cœur de Morin.

— Non, non, mille fois non, et je ne serai jamais son époux.

— Réfléchissez bien, mon ami, l'occasion d'un aussi riche mariage ne se présente pas tous les jours; vous vous repentirez peut-être plus tard de l'avoir rejeté.

— Et que me fait la richesse ? dit brusquement André.

— Pourquoi alors travaillez-vous jour et nuit sans relâche ? pourquoi augmentez-vous le nombre de vos ateliers ? pourquoi étendez-vous avec soin vos relations ? pourquoi regardez-vous sans y toucher tout cet or qui tombe de vos doigts dans votre caisse ? pourquoi.

— Est-ce que je le sais ? — Après tout, c'est vrai, continua-t-il, je travaille, je gagne de l'argent et je suis économe ; mais peut-il en être autrement ? fils d'un ouvrier, n'ai-je pas été longtemps pauvre ouvrier moi-même ?

— S'il en est ainsi, à quoi bon user votre vie dans de continuels travaux ? vous possédez une honnête aisance; quittez votre établissement.

— Le quitter ! repousser la fortune qui vient à moi ! non, Madeleine, non, car c'est pour lui que je travaille, pour lui que je veux voir riche un jour...

— Qui, lui ?

— Votre enfant ?

— Mon fils ! et je vous accusais d'être avare ? s'écria Madeleine, ah ! vous avez toutes les noblesses comme vous comprenez tous les dévouements.

— Madeleine dit André en changeant tout à coup d'entretien, quel parti prendrez-vous maintenant que vous savez que je ne veux pas me marier ? ce qui arrive aujourd'hui doit nous servir d'enseignement; tôt ou tard l'on peut découvrir qu'aucun lien de famille ne vous unit, et alors...

Il ne se sentit pas la force d'achever.

Madeleine, rappelée par ces paroles au sentiment réel de sa position tressaillit, et bientôt faisant violence à sa douleur :

— Demain, lui répondit-elle d'une voix grave, je vous apprendrai ce que Dieu m'aura conseillé cette nuit.

André se retira sans prononcer un mot.

Il ne put dormir de la nuit. Devant lui se dressait incessamment, terrible et menaçante, l'inscription que toute la ville avait pu lire le matin sur les murs de sa maison. Il se leva aux premières clartés de l'aurore.

Madeleine pendant ce temps songeait, retirée dans son appartement, à la fatale révélation d'André, et ses esprits flottaient irrésolus entre divers projets. Enfin la grandeur de son devoir de mère lui enseigna le sacrifice qu'elle devait s'imposer. Une larme brilla dans ses yeux, puis elle regarda le ciel comme pour lui apprendre qu'elle était résignée. Quelques secondes plus tard, elle entrait dans la chambre d'André.

— Eh bien ! lui demanda-t-il d'une voix étouffée ; qu'avez-vous résolu, Madeleine ?

— Ecoutez-moi, répondit-elle.

CHAPITRE XIII

L'Entretien.

Madeleine, à la vue des ravages qu'une nuit de désespoir avait empreints sur les traits d'André, sentit sa résolution faiblir. Mais s'armant bientôt de ce courage qu'on ne trouve qu'aux heures décisives de la vie :

— André, lui dit-elle, vous m'avez dicté vous-même, hier, mon devoir ; il faut que nous nous séparions, demain je partirai pour la France.

André, à qui n'était jamais venu la pensée d'une séparation complète, ne put retenir un mouvement d'effroi.

— Vous partez ! s'écria-t-il.

— Oui, mon bonheur, celui de mon fils l'exigent.

— Vous partez ! Et que voulez-vous que je devienne si vous partez ?

— Croyez-vous que je ne souffre pas de ce sacrifice ?

— Mais vous ne perdez que moi, vous ! moi, ce n'est pas seulement vous que je perds, c'est Amaury aussi.

La suite au prochain numéro.

Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

REDRESSEMENT DES DENTS

VERBRUGGHE

DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE D'L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom 2113